PAR STROUDBACK & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR DE LA SCHWARTZ FOUNDRY CO.

A L'ENCAN, SAMEDI, 15 AOUT 1908, A 11 HEURES A. M.

Attention Capitalistes! Une Grande Occasion! Propriétés de Valeur Rares,

PAR ORDRE DU RECEVEUR.

No 84,648 — COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS — DIVISION B.

EN vertu d'un ordre et jugement rendus et signés le 7me jour de juillet 1908 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division B, de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, State de la Louisiane, dans l'affaire intitulée Wm P. Lock vs Schwartz Foundry Company No 84,648 du dossier de ladite Cour, je vendrai à l'enchère publique, au dernier et plus haut enchérisseur, pour du comptant, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, en cette ville, à 11 heures A. M., SAMEDI, le 15 août 1908, toutes les propriétés et effets, meubles et immeubles en la possession du receveur de la Schwartz Foundry Company ou dans lesquels ils en ont d'eux prétendent tout droit, titre ou intérêt, mais telle propriété qui pourra ci après être exceptée, ladite vente devra être faite de la façon et soumise aux conditions suivantes:

(A) Certaines portions en parcelles de terre d'une forme irrégulière, situées dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Delord, Constance, et Joseph et Tchoupitoulas, et où les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent consistent en

1° Une portion de terre formant le coin des rues Delord et Constance, mesurant 200 pieds 8 pouces de face à la rue Delord sur une profondeur et façade sur la rue Constance de cent quatre-vingt pieds (180) un pouce et deux lignes.

2° Une autre portion de terre contiguë à la dernière portion décrite mesurant soixante pieds (60), mesure irrégulière de face à la rue Constance sur une profondeur de cent trente pieds (130) entre lignes parallèles.

3° Une autre portion de terre contiguë à la dernière portion décrite et formant le coin des rues Constance et St Joseph, ayant quatre vingt onze pieds neuf pouces (96 9") de face à la rue Constance sur une profondeur et façade à la rue St Joseph de cent quatre vingt six pieds cinq pouces et quatre lignes (186 5" à

4° Une autre portion de terre presque dans le centre dudit îlet, ayant soixante pieds (60), mesure irrégulière de face à la rue Tchoupitoulas et courant dans le fond et contiguë à la portion premièrement décrite.

5° Un certain lot de terre dans le même district et îlet, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, mesurant en mesure américaine soixante quatre (64) de façade à la rue Tchoupitoulas par une profondeur irrégulière sur le côté supérieure de deux cent quarante et un pieds (241) un pouce (1) et six (6) lignes, ayant le côté inférieur de deux cent vingt cinq pieds (225) sept pouces (7) et quatre lignes (4), et d'une largeur de soixante trois pieds (63) onze pouces (11) et deux lignes (2) sur la ligne extrême du fond; ensemble avec tous les outils installés, installations, machines, modèles etc., en usage dans ladite lieux de la tannerie.

Étant la même propriété que la Schwartz Foundry Company a acquise des commissaires de liquidation de la Schwartz Foundry Company Limited, par acte passé pardevant Charles Rosen notaire daté le 31 juillet 1906, enregistrés au Bureau des Transfertes de cette ville, dans le livre 212, folio 94.

Toutes les propriétés ci-dessus comprises dans ce paragraphe (A) seront vendues en bloc, et comme un seul item, mais séparément et à part de toute autre propriété.

(B) 2, 3, 4 et 5. Les améliorations, les bâtisses en briques à deux étages 911 12-15 rue Tchoupitoulas, la bâtisse à trois étages 917 Tchoupitoulas s'étendant à travers de l'îlet à la rue Constance et prenant toute la façade de l'îlet sur la rue Constance, comprenant une bâtisse en briques en voûtes à trois étages à l'angle sud de la rue St Joseph et de la rue Howard, et de la bâtisse exigante de la rue St Joseph, et comprenant un grand entrepôt et boutiques de machines.

Les propriétés ont les facilités d'une voie de garage.

(C) Un certain carré de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, compris entre les rues Pleasant, Levée (ou Tchoupitoulas), Harmonie et Water, désigné par le No quatre (4) par un certain plan certifié et officiellement vu et reconnu par C. Mile Williams député voyer de ville, daté du 11 avril 1908 et annexé pour référence à l'acte d'échange ci après mentionné, lequel dit lieu de terre mesure, d'après le dit plan, deux cent quarante quatre pieds (244) sur la rue Tchoupitoulas, deux cent quarante sept pieds (247) pieds trois (3) pouces de face à la rue Water, quatre vingt un pieds (81) onze pouces (5) et une ligne (1) de face à la rue Pleasant, et quatre vingt seize pieds six pouces et six lignes (96 6" 6") de face à la rue Harmonie, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou dépendant, et tout ce qui se trouve maintenant sur ce dit terrain, sans exception ni réserve situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 21 borné par les rues Fulton, Nouvelle Levée, St Joseph et Nord Market, désignés par les Nos 2 et 3 sur un plan connu comme plan de J. A. Beard. Ladite lots mesurant ensemble quarante huit (48) pieds un (1) pouce et quatre (4) lignes de face à la rue Nouvelle Levée et la même façade à la rue Fulton sur une profondeur de cent vingt sept (127) pieds, deux (2) pouces et sept (7) lignes sur la ligne vers la rue St Joseph et cent vingt sept (127) pieds six (6) pouces et quatre (4) lignes sur l'autre ligne de côté, sur la rue Market et ladite propriété est aussi décrite sur un devis privé annexé à un acte de vente par M. J McAdam, syndic, à la Gulf States and Improvement Company, passé pardevant Emile J Barnett, notaire, en cette ville, comme suit: Quatre certaines terrasses situées dans le même district et îlet comme ci-dessus décrits, et désignées par les Nos deux, trois, six et sept. Les nos deux et trois mesurant ensemble quarante huit (48) pieds un (1) pouce et quatre (4) lignes de face à la rue Fulton sur soixante trois (63) pieds sept (7) pouces et trois (3) lignes de profondeur entre lignes parallèles et inégales. Les dits lots deux et trois sont contigus, ledit lot six et sept donne le fond et constituent le tiers et six devant être de la même distance de quarante huit (48) pieds (1) un pouce et quatre (4) lignes de face contre de la rue Nord Market.

Se Deux (2) terrasses contiguës avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Nouvelle Levée, St Joseph, Fulton et Nord Market désignés par les Nos quatre et cinq et mesurant chacun vingt onzes (24) pieds six (6) lignes de face aux rues Nouvelle Levée et Fulton, respectivement par les profondeurs en vantes.

Le lot étant une profondeur de cent vingt sept (127) pieds six (6) pouces et quatre (4) lignes sur la ligne de côté du lot No 5 sur cent vingt sept (127) pieds huit (8) pouces et deux (2) pouces (2 1/2) lignes sur l'autre ligne de côté et le lot mesurant en profondeur cent vingt sept (127) pieds huit (8) pouces et une ligne et demie sur la ligne de côté du lot No 4 et cent vingt sept (127) pieds six (10) pouces et une (1) ligne de profondeur et façade sur la rue Market.

Étant la même propriété acquise par la Schwartz Foundry Company de Jacob Adler, par acte de vente passé pardevant Charles Rosen, notaire, le 29me jour de novembre 1907 enregistrés au Bureau des transfertes, 217 folio 241.

Toutes les propriétés ci dessus comprises dans le paragraphe (C) seront vendues en bloc comme un item, mais séparément et à part de toutes autres propriétés.

Les améliorations consistant de deux grands entrepôts en bois, couvert en fer galvanisé.

(D) Premièrement. Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le No municipal 945 rue Tchoupitoulas, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par la lettre B, dans l'îlet No 122, borné par les rues Tchoupitoulas, Delord, maintenant Howard, Fenelon, maintenant Constance, et St Joseph, sur un plan tracé par C. Bouchaud, architecte, en mai 1869 et passé le 8 mars 1869 pardevant M. J. Kerr, ancien notaire en cette ville, lequel lot forme l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Delord (maintenant avenue Howard) et mesure environ vingt trois (23) pieds, six (6) pouces et une (1) ligne de face à la Tchoupitoulas, environ dix neuf (19) pieds deux (2) pouces de large dans le fond sur une allée commune s'ouvrant sur la rue Delord (maintenant avenue Howard), environ quatre vingt cinq (85) pieds onze (11) pouces et deux (2) lignes de profondeur sur la ligne de côté inférieure et environ quatre vingt six (86) pieds quatre (4) pouces de profondeur et de face sur la rue Delord.

Les améliorations comprennent une bâtisse en brique à trois étages No 945 rue Tchoupitoulas.

Étant la même propriété acquise par la Schwartz Foundry Company des commissaires liquidateurs de la Schwartz Foundry Company Limited, par acte passé pardevant Charles Rosen, notaire, le 31 juillet 1906, enregistré dans les délégations de cette ville, Registre 213, folio 93.

2° Deux certaines lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui en dépend et y appartient, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 137, borné par les rues Peyfarre, Constance, autrefois Fecher, Calliope, autrefois Dupinattier, et Magazine, désignés par les numéros 8 et 10 sur un plan déposé parmi les registres de Octave de Armas, ancien notaire en cette ville, comme plan No 2, suivant lequel les mesurent, à savoir: le lot 8 vingt sept (27) pieds six (6) pouces de face à la rue Peyfarre sur quatre vingt dix sept (97) pieds deux (2) pouces et cinq (5) lignes de profondeur; et le lot 10, quarante (40) pieds de face à la rue Constance sur cent vingt huit (128) pieds dix (10) pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles.

LOTS VACANTS—Étant une partie de la même propriété acquise par la Schwartz Foundry Company des commissaires liquidateurs de la Schwartz Foundry Company, Limited, par acte passé pardevant Charles Rosen notaire, le 31 juillet 1906, enregistré au bureau des hypothèques de cette ville dans le registre 213, folio 93.

Les propriétés précédentes et ci-dessus décrites ci-dessus comprises dans ce paragraphe (D) seront vendues en bloc et comme un lot, mais séparément et à part de toutes autres propriétés.

(E) Quatre (4) certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui en dépend et y appartient, situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les numéros 1, 2, 3 et 6, dans l'îlet No —, borné par les rues Magazine, Constance, Gaiennie et Calliope, lesquels lots mesurent chacun trente et un (31) pieds onze (11) pouces et cinq (5) lignes de face à la rue Magazine sur une profondeur de cent vingt sept (127) pieds dix (10) pouces et cinq (5) lignes entre lignes parallèles le tout en mesure américaine et conformément à un plan d'arpentage d'Arthur de Armas, député voyer de ville, en date du 2 août 1887, enregistré sur le registre du procès intitulé Hugh W. Brown vs Anna Ogden Brown, No 23,146 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Étant une partie de la même propriété acquise par la Schwartz Foundry Company des commissaires liquidateurs de la Schwartz Foundry Company Limited, par acte passé pardevant Charles Rosen, notaire, le 31 juillet 1906, enregistré dans les délégations de cette ville, dans le registre 213, folio 93.

3° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui en dépend et y appartient, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 137, borné par les rues Peyfarre, Constance, autrefois Fecher, Calliope, autrefois Dupinattier, et Magazine, désignés par les numéros 11 et 12 sur un plan déposé parmi les registres de Octave de Armas, ancien notaire en cette ville, comme plan No 2, suivant lequel les mesurent, à savoir: le lot 11 vingt sept (27) pieds six (6) pouces et quatre (4) lignes de face à la rue Peyfarre sur quatre vingt dix sept (97) pieds deux (2) pouces et cinq (5) lignes de profondeur; et le lot 12, quarante (40) pieds de face à la rue Constance sur cent vingt huit (128) pieds dix (10) pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles.

LOTS VACANTS—Étant une partie de la même propriété acquise par la Schwartz Foundry Company des commissaires liquidateurs de la Schwartz Foundry Company, Limited, par acte passé pardevant Charles Rosen notaire, le 31 juillet 1906, enregistré au bureau des hypothèques de cette ville dans le registre 213, folio 93.

Les propriétés précédentes et ci-dessus décrites ci-dessus comprises dans ce paragraphe (E) seront vendues en bloc et comme un lot, mais séparément et à part de toutes autres propriétés.

(F) Quatre certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui en dépend et y appartient, situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les numéros 1, 2, 3 et 6, dans l'îlet No —, borné par les rues Magazine, Constance, Gaiennie et Calliope, lesquels lots mesurent chacun trente et un (31) pieds onze (11) pouces et cinq (5) lignes de face à la rue Magazine sur une profondeur de cent vingt sept (127) pieds dix (10) pouces et cinq (5) lignes entre lignes parallèles le tout en mesure américaine et conformément à un plan d'arpentage d'Arthur de Armas, député voyer de ville, en date du 2 août 1887, enregistré sur le registre du procès intitulé Hugh W. Brown vs Anna Ogden Brown, No 23,146 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Étant une partie de la même propriété acquise par la Schwartz Foundry Company des commissaires liquidateurs de la Schwartz Foundry Company Limited, par acte passé pardevant Charles Rosen, notaire, le 31 juillet 1906, enregistré dans les délégations de cette ville, dans le registre 213, folio 93.

4° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui en dépend et y appartient, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 137, borné par les rues Peyfarre, Constance, autrefois Fecher, Calliope, autrefois Dupinattier, et Magazine, désignés par les numéros 13 et 14 sur un plan déposé parmi les registres de Octave de Armas, ancien notaire en cette ville, comme plan No 2, suivant lequel les mesurent, à savoir: le lot 13 vingt sept (27) pieds six (6) pouces et quatre (4) lignes de face à la rue Peyfarre sur quatre vingt dix sept (97) pieds deux (2) pouces et cinq (5) lignes de profondeur; et le lot 14, quarante (40) pieds de face à la rue Constance sur cent vingt huit (128) pieds dix (10) pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles.

LOTS VACANTS—Étant une partie de la même propriété acquise par la Schwartz Foundry Company des commissaires liquidateurs de la Schwartz Foundry Company, Limited, par acte passé pardevant Charles Rosen notaire, le 31 juillet 1906, enregistré au bureau des hypothèques de cette ville dans le registre 213, folio 93.

Les propriétés précédentes et ci-dessus décrites ci-dessus comprises dans ce paragraphe (F) seront vendues en bloc et comme un lot, mais séparément et à part de toutes autres propriétés.

Les améliorations consistant de deux grands entrepôts en bois, couvert en fer galvanisé.

(G) Premièrement. Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le No municipal 945 rue Tchoupitoulas, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par la lettre B, dans l'îlet No 122, borné par les rues Tchoupitoulas, Delord, maintenant Howard, Fenelon, maintenant Constance, et St Joseph, sur un plan tracé par C. Bouchaud, architecte, en mai 1869 et passé le 8 mars 1869 pardevant M. J. Kerr, ancien notaire en cette ville, lequel lot forme l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Delord (maintenant avenue Howard) et mesure environ vingt trois (23) pieds, six (6) pouces et une (1) ligne de face à la Tchoupitoulas, environ dix neuf (19) pieds deux (2) pouces de large dans le fond sur une allée commune s'ouvrant sur la rue Delord (maintenant avenue Howard), environ quatre vingt cinq (85) pieds onze (11) pouces et deux (2) lignes de profondeur sur la ligne de côté inférieure et environ quatre vingt six (86) pieds quatre (4) pouces de profondeur et de face sur la rue Delord.

Les améliorations comprennent une bâtisse en brique à trois étages No 945 rue Tchoupitoulas.

Étant la même propriété acquise par la Schwartz Foundry Company des commissaires liquidateurs de la Schwartz Foundry Company Limited, par acte passé pardevant Charles Rosen, notaire, le 31 juillet 1906, enregistré dans les délégations de cette ville, Registre 213, folio 93.

2° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui en dépend et y appartient, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 137, borné par les rues Peyfarre, Constance, autrefois Fecher, Calliope, autrefois Dupinattier, et Magazine, désignés par les numéros 8 et 10 sur un plan déposé parmi les registres de Octave de Armas, ancien notaire en cette ville, comme plan No 2, suivant lequel les mesurent, à savoir: le lot 8 vingt sept (27) pieds six (6) pouces de face à la rue Peyfarre sur quatre vingt dix sept (97) pieds deux (2) pouces et cinq (5) lignes de profondeur; et le lot 10, quarante (40) pieds de face à la rue Constance sur cent vingt huit (128) pieds dix (10) pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles.

LOTS VACANTS—Étant une partie de la même propriété acquise par la Schwartz Foundry Company des commissaires liquidateurs de la Schwartz Foundry Company, Limited, par acte passé pardevant Charles Rosen notaire, le 31 juillet 1906, enregistré au bureau des hypothèques de cette ville dans le registre 213, folio 93.

Les propriétés précédentes et ci-dessus décrites ci-dessus comprises dans ce paragraphe (G) seront vendues en bloc et comme un lot, mais séparément et à part de toutes autres propriétés.

(H) Tout le reste de la propriété, ressources et effets en la possession des Receveurs en de la Schwartz Foundry Company, ou dans lesquels ils ont l'un d'eux quelque droit, titre, réclamation ou intérêt, y compris entre autres choses toute la propriété foncière, tous les meubles de bureau accessoires, le stock dans les départements de fournitures et les autres toutes autres propriétés mobilières, toutes embarcations, tous billets recevables, tous comptes ouverts, jugements procès, réclamations, demandes et actions s'élevant de transactions ayant eu lieu depuis l'époque et les ont pris charge des affaires, seront expressément exclus de cette vente, ainsi que tout l'argent se trouvant entre leurs mains ou en banque et appartenant aux receveurs, et pourra en outre, que l'on exclue également de cette vente les items en faveur des Receveurs paraissant dans les (comptes réservables) de l'inventaire enregistré ici aux noms de la Adler Wineberg Steamship Company, le steamship Nicaragua et propriétaires le steamship Venta et propriétaires et la Rose Hill cargo Company.

La propriété mobilière comprise dans ce paragraphe se trouve dans le Département de Fournitures de la Schwartz Foundry Company rue Tchoupitoulas, entre Avenue Howard et la rue St Joseph, de cette ville, sur les lots Elena, coin des rues Gaiennie et Constance, sur le terrain Magazine, entre les rues Calliope et Gaiennie, dans l'Écurie Magazine, entre les rues Peyfarre et Calliope; sur le terrain Magazine, coin des rues Peyfarre et Constance, sur le terrain Church, rue Constance, entre Peyfarre et l'avenue Howard; dans le Blacksmiter Shed rue Tchoupitoulas, entre les rues Erato et Gaiennie; dans le terrain Reynolds, sur S. Diamond, entre les rues Peters et Fulton; au Garbage Plant, sur l'avenue Hagan, sur la propriété Élévateur, rue Tchoupitoulas, entre les rues Pleasant et Harmony, sur le terrain de la Fonderie, sur l'avenue Howard, dans l'îlet St Joseph, Constance, Tchoupitoulas; et sur le Reste Gentilly, près du Vieux Canal de Desséchement, et consiste en

Pièts, pompes, accessoires, valves, fournitures, chaudières d'occasion, cornues, machines d'occasion et tuyaux, ferraille, pompes, cuisines, vieux tuyaux, machines à vapeur, réservoirs, boîtes à crochets etc., d'après l'inventaire enregistré et enlevé à des corrections et déductions, suivant la liste enregistrée au bureau de l'Encanteur, au No 322 de la rue Baronne, dans cette ville.

Les meubles de bureau et accessoires sont dans la bâtisse du bureau au coin de l'avenue Howard et de la rue Constance, et suivant l'inventaire enregistré.

Les embarcations comprennent la barque Carisme, le remorqueur Chamberlain et la barque Emma avec leurs pelasse, équipement et ameublement, mouillée au quai au-dessous d'Algier, Lac.

Les billets recevables, comptes ouverts, jugements, procès, réclamations, demandes et choses en action sont suivant l'inventaire inclus à des déductions et collections expliquées par des lettres enregistrées au bureau de l'encanteur, 322 rue Baronne, en cette ville.

La propriété foncière comprise dans ce paragraphe consiste des propriétés suivantes, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges servitudes y appartenant ou en dépendant de quelque façon, situé dans le Premier District de cette ville de la Nouvelle Orléans dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Fescher, St Joseph et Delord, désigné comme le numéro six, et mesurant 22 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, dix huit pieds (18) onze pouces (11) de large dans le fond par quatre vingt cinq pieds (95) neuf pouces (9) de profondeur sur la ligne du lot No 7 et quatre vingt cinq pieds (85) six pouces (6) de profondeur sur la ligne du lot cinq. Le tout conformément à un plan tracé par A. Castaing, architecte, le 11 avril 1857, déposé en l'étude de Pierre Cuvillier, ancien notaire, et à un plan fait par Joseph Pilié, le 19 août 1842, déposé en l'étude de Louis T. Caire, ancien notaire de cette ville.

Premièrement—Les améliorations se prennent une bâtisse en briques à trois étages comme comme le No 941 de la rue Tchoupitoulas

2° Premièrement—Cinq certains lots de terre, situés, se trouvant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constance, autrefois Fescher, Peyefarré et Tchoupitoulas et l'avenue, autrefois Delord, désignés respectivement par les numéros 42 et 8 et 3, et par les lettres N et O. Le lot No 42 forme le coin de la rue Peyefarré et de la rue Constance, et mesure quarante quatre pieds (44) neuf pouces (7) de face à la rue Constance, sur une profondeur et façade sur la rue Peyfarré de cent trois pieds (103) et quatre pouces (4) et cent cinq pieds (105) de profondeur sur l'autre ligne de côté, et soixante trois pieds (63) neuf pouces (9) et quatre lignes (4) de largeur dans le fond. Les lots Nos 3 et 3 mesurent chacun vingt cinq pieds (25) dix pouces (10) de face à la rue Peyfarre, 26 pieds 3 pouces de large chacun dans le fond par 63 pieds 9 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne les séparant du fond du lot No 42 et 73 pieds 4 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Annonciation. Les Lots portant les lettres N et O sont contigus et font face à une allée courant de la rue Constance à la rue Tchoupitoulas: ledit lot N mesure vingt sept pieds (27) de face à ladite allée, vingt sept pieds (27) cinq pouces (5) et une ligne (1) de large dans le fond, quarante six pieds (46) cinq pouces (5) et trois (3) lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Tchoupitoulas, et cinquante et un pieds (51) trois pouces (3) de profondeur sur la ligne de division du lot O, et ledit lot O mesure vingt cinq pieds (25) dix pouces (10) de face à ladite allée, vingt six pieds (26) trois pouces (3) de largeur dans le fond, 51 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne du lot N et cinquante six pieds (56) trois pouces (9) de profondeur sur la ligne de l'autre côté, le tout suivant le procès verbal de vente de C. E. Girardey, encanteur de cette ville, annexé à un acte de vente passé pardevant Octave de Armas, ancien notaire de cette ville, le 5 avril 1884, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui en dépendent et y appartiennent de quelque manière.

2° Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte en font partie, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, carré borné par les rues Peyfarre, Constance, Calliope et Magazine, désigné comme terrain No neuf sur un plan déposé en l'étude de Octave de Armas, ancien notaire de cette ville comme plan No 2 d'après lequel ledit terrain mesure vingt sept pieds (27) six pouces (6) de face rue Peyfarre sur une profondeur et façade rue Constance de quatre vingt dix sept pieds (97) deux pouces (2) et cinq lignes (5) et ferme le coin des rues Peyfarre et Constance.

4° Trois certains terrains ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits, passages, privilège et dépendances qui y appartiennent ou en quelque sorte en faisant partie, situés dans le Premier District de cette ville, carré borné par les rues Magazine, Calliope, Constance et Peyefarré, désignés comme lots Nos un, deux et trois sur un plan fait par Hunter Stewart, voyer, sous la date du 5 mai 1888 un plan certifié étant annexé à un acte passé pardevant Alphonse V. Philips ancien notaire en cette ville, le 16 juillet 1888, lesquels dits terrains mesurent comme suit: terrain No un mesure trente un pieds 31 neuf pouces (9) et cinq lignes (5) de façade rue Magazine sur cent quinze pieds (115) de profondeur, entre lignes parallèles. Les terrains deux et trois sont contigus et mesurent chacun trente un pieds (31) neuf pouces (9) et quatre lignes (4) de façade rue Magazine sur cent quinze pieds (115) de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un grand entrepôt.

5° Deux terrains situés dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Magazine, Gaiennie, Constance et Calliope, désignés comme terrains Nos un et deux sur un plan annexé à un acte de vente en date du 2 décembre 1842, pardevant H. B. Genac, ancien notaire, et mesurant comme suit

Le terrain un mesure trente un pieds (31) onze pouces (11) et cinq lignes (5) de façade rue Magazine, et ferme le coin des rues Magazine et Gaiennie.

Le terrain Deux mesure trente et un pieds (31) onze pouces (11) et cinq lignes (5) de façade rue Magazine sur cent (100) pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et portant les Nos 1126, 1128, 1130 rue Magazine et comprenant un grand entrepôt.

6° 1er Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, servitudes, dépendances et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte en font partie, situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, carré borné par les rues Peters (anciennement Nouvelle Levée), Gaiennie ou Clio, Erato (anciennement Suzette, et Tchoupitoulas, désignés par les No 15 sur un plan annexé pour qu'on y référe à un acte passé pardevant W. Christy, ancien notaire en cette ville, le 21 avril 1831, comme aussi le même No sur un plan fait par Louis H. Pilié, député voyer de la ville, en date du 30 sept. 1830, déposé pour qu'on y référe en l'étude de —— notaire comme plan No 65 et ledit terrain mesure trente cinq (35) pieds six pouces (6) et sept lignes (7) de façade rue Tchoupitoulas sur cent quatre vingt douze pieds (192) et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une bonne bâtisse en briques No 1146 rue Tchoupitoulas.

2° Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Nouvelle Levée (maintenant Peters), Erato et Clio ou Gaiennie désigné par le No 6 sur un plan numéroté vingt cinq dans le livre de plans No 3 en l'étude de H. B. Genac, ancien notaire en cette ville le lot mesure au pied américain, vingt un (21) pieds, trois (3) pouces et six (6) lignes de façade sur ladite rue Tchoupitoulas sur quatre vingt dix pieds (90) de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portant le No 1140 rue Tchoupitoulas et toutes les droits, passages et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte en font partie.

Toutes les propriétés ci dessus décrites ont été acquises par ladite Compagnie de Fonderie Schwartz des commissaires liquidateurs de la Compagnie de Fonderie Schwartz Limitée par un acte passé pardevant Charles Rosen, notaire, le 31 juillet 1906 enregistré au bureau des Transferts de cette ville registre 213 folio 93.

7° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits de passage, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte en faisant partie situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré No 138 borné par les rues Magazine, Calliope (anciennement Duplantier), Clio (anciennement Barthélemy et plus tard Gaiennie) et Constance, lequel dit terrain est désigné par la lettre B sur un plan d'arpentage dressé par George De Armas, voyer le 19 juin 1906 y annexé et d'après lequel ledit terrain B est contigu au terrain A dudit plan et commençant à un point trente sept pieds (37) cinq (5) pouces du coin des rues Magazine et Calliope, mesurant vingt six pieds (26) six pouces (6) et trois (3) lignes de façade rue Magazine sur une profondeur de soixante sept pieds trois pouces entre lignes égales et parallèles.

8° Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Nouvelle Levée (maintenant Peters), Erato et Clio ou Gaiennie désigné par le No 6 sur un plan numéroté vingt cinq dans le livre de plans No 3 en l'étude de H. B. Genac, ancien notaire en cette ville le lot mesure au pied américain, vingt un (21) pieds, trois (3) pouces et six (6) lignes de façade sur ladite rue Tchoupitoulas sur quatre vingt dix pieds (90) de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portant le No 1140 rue Tchoupitoulas et toutes les droits, passages et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte en font partie.

Toutes les propriétés ci dessus décrites ont été acquises par ladite Compagnie de Fonderie Schwartz des commissaires liquidateurs de la Compagnie de Fonderie Schwartz Limitée par un acte passé pardevant Charles Rosen, notaire, le 31 juillet 1906 enregistré au bureau des Transferts de cette ville registre 213 folio 93.

7° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits de passage, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte en faisant partie situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré No 138 borné par les rues Magazine, Calliope (anciennement Duplantier), Clio (anciennement Barthélemy et plus tard Gaiennie) et Constance, lequel dit terrain est désigné par la lettre B sur un plan d'arpentage dressé par George De Armas, voyer le 19 juin 1906 y annexé et d'après lequel ledit terrain B est contigu au terrain A dudit plan et commençant à un point trente sept pieds (37) cinq (5) pouces du coin des rues Magazine et Calliope, mesurant vingt six pieds (26) six pouces (6) et trois (3) lignes de façade rue Magazine sur une profondeur de soixante sept pieds trois pouces entre lignes égales et parallèles.

8° Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Nouvelle Levée (maintenant Peters), Erato et Clio ou Gaiennie désigné par le No 6 sur un plan numéroté vingt cinq dans le livre de plans No 3 en l'étude de H. B. Genac, ancien notaire en cette ville le lot mesure au pied américain, vingt un (21) pieds, trois (3) pouces et six (6) lignes de façade sur ladite rue Tchoupitoulas sur quatre vingt dix pieds (90) de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portant le No 1140 rue Tchoupitoulas et toutes les droits, passages et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte en font partie.

Toutes les propriétés ci dessus décrites ont été acquises par ladite Compagnie de Fonderie Schwartz des commissaires liquidateurs de la Compagnie de Fonderie Schwartz Limitée par un acte passé pardevant Charles Rosen, notaire, le 31 juillet 1906 enregistré au bureau des Transferts de cette ville registre 213 folio 93.

Étant la même propriété qui fut acquise par la compagnie de Fonderie de Schwartz par achat de la concession de Odelie Zebrska par acte pardevant Alvin Edward Hébert notaire, le 25 septembre 1906, enregistré C. O. B. 212, folio 202.

CONDITIONS DE LA VENTE

Toute la propriété immobilière, personnelle et mixte comprise et incluse dans ce paragraphe (h) sera vendue en bloc et comme un seul article, mais séparément et à part de toute autre propriété.

Conditions—Comptant et le ou les acquéreur de toute propriété à la susdite vente assumeront et paieront en sus de son ou de leurs soumissions, toutes les taxes sur la propriété acquise par lui ou eux pour l'année 1908 actuellement non payées et tous les frais de certificats et autres dépenses nécessaires au transfert de la dite propriété à lui ou à eux et le ou les acquéreurs de payeront entre les mains de l'encanteur au moment de son ou de leurs soumissions 10 pour cent de son ou de leurs enchères, et sur le reliquat paieront intérêt au taux de 5 pour cent de la date de son ou de leurs enchères lequel reliquat sera payé avec intérêt comme il est dit sur la confirmation de la vente par la cour. Si toute personne à qui il a été adjugée une vente omettait de se conformer aux susdits paiements, alors les dépôts faits seraient perdus et la propriété à l'égard de laquelle se produit l'omission, sera de nouveau offerte en vente. Ladite propriété sera vendue libre de toute hypothèque, lien et privilèges et embarras et les réclamations du demandeur des intervenante et de toutes autres personnes qui réclameront ou établiront toute hypothèque, lien privilège ou embarras sur toute propriété couverte par cette vente soit et qui ordre référées en produit de la vente de la propriété sur laquelle ladite hypothèque, lien, etc., peut être établie.

Les actes de vente devant être exécutés et passés pardevant Alexis Brian, notaire de cette ville, aux frais de ceux acquéreurs.

LEONARD L. STERN,
Encanteur.

Foster Milling & Godebeau, et Charles Rosen, avocats pour Charles M. Whitney, Receveur de la Schwartz Foundry Company.

12 juil—12 19 26—août 2 9 16

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée dans le Premier District

Portant les Nos Municipaux 1307 et 1309 Rue Clara, entre Erato et Thalie

Tootsania Loan and Building Company vs Lee Franklin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 86 558—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 2 septembre 1908, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Une certaine portion de terre, avec les améliorations, etc., qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clara, Willow, Erato et Thalie, et mesurant quinze pieds de face à la rue Clara sur environ soixante trois pieds quatre pouces de profondeur et est une moitié de la propriété la plus près de la rue Thalie, laquelle est composée de portions près du fond des lots désignés par les numéros un et deux sur un plan de Hedin et Schiarbaum, voyers, daté le 27 mars 1850, et déposé en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire, aussi un devis annexé à un acte passé pardevant A. S. Beck, ancien notaire le 3 avril 1884.

Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le même District et îlet que la propriété ci-d